



université PARIS-SACLAY

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS 2025

Les inscriptions et réinscriptions se font uniquement en ligne.

Ouverture des inscriptions : 15 juillet 2025

Ouverture des ré-inscriptions : 11 juillet 2025

[En ligne](#)

» **INSCRIPTIONS (vous n'avez jamais été inscrit à l'UVSQ)**

[Application d'inscription en ligne](#)

> En fin d'inscription, pensez à poursuivre vos démarches numériques :

<https://inscription.uvsq.fr/fin-primos/>

» RÉINSCRIPTIONS (vous avez déjà été inscrit à l'UVSQ)

Application de réinscription en ligne

Dates limites des inscriptions administratives :

- » Niveau Licence : date butoir au 15 octobre 2025
- » Niveau Master : date butoir au 30 octobre 2025

Formations Paris-Saclay

Les dates d'ouverture et de fermeture des candidatures dépendent de la formation choisie. Ces dates sont indiquées sur les pages web des formations du site internet de l'Université Paris-Saclay, à la rubrique "Modalités de candidatures".

Plus d'informations sur les inscriptions à un master Paris-Saclay

La CVEC

Avant de procéder à votre inscription administrative, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS qui vous fournira une attestation à fournir lors de votre inscription en ligne à l'UVSQ.

C'est une démarche obligatoire. Vous pouvez être exonéré de cette contribution selon votre situation.

Les droits d'inscription

Toute inscription en vue de la préparation d'un diplôme national dans un établissement public d'enseignement supérieur donne lieu au paiement d'un droit d'inscription spécifique dont le montant vous sera précisé à la fin de votre inscription administrative à distance. Ce montant est fixé annuellement par arrêté ministériel et varie selon le diplôme préparé (170€ à 601€). Un paiement fractionné en 3 fois (3 mois consécutifs) est possible pour les étudiants qui s'inscrivent et paient leur première mensualité avant le 15 octobre de l'année universitaire.

Droits d'inscription

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> Tout sur les inscriptions